

211/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Chantal COLLÉOU ; Sonia FLOCH ; Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Florent LE HERVÉ ; Rémy LE MEUR ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Cyrielle MOY ; Françoise NORMAND ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2023

Objet : Vente de bien : centre équestre

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente le centre équestre.

Maître L'HELGOUALC'H, notaire à Guerlesquin, a procédé à l'estimation de ce bien immobilier situé 6 Hent ar Sav-heol, cadastré D 1312 et D 1311, pour une surface de 56 a 97 ca, composé d'un hangar comprenant :

- Au rez-de-chaussée : 12 box pour chevaux, une pièce de rangement à l'entrée, un bureau, une sellerie, un manège, deux wc avec buanderie, un vestiaire, une réserve à foin.
 - À l'étage : un salon et un couloir d'observation sur dalle béton donnant sur le manège.
- Également une cour à l'avant, une petite parcelle au pignon et sur l'arrière du bâtiment.

Ce bien est proposé à la vente pour 100 000 € net vendeur. Monsieur Le Maire précise que frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la vente du centre équestre au prix de 100 000 € net vendeur, les frais d'actes notariés étant à la charge de l'acquéreur et à signer tous les documents nécessaires à cette vente.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Eric CLOAREC